

**Rendez-vous de la FFN  
Formation à distance INFAN**

---

**Accompagnement  
mental du nageur  
grâce au briefing  
et au débriefing :  
Entraînement et  
compétition ; du  
plus jeune âge à  
l'Elite**

**Nouvelle date !**

---

Nombre de places : 40

Lieu : Formation à distance

Date : Jeudi 20 octobre 2022

Intervenants : Boris MARET  
et Jean-Lionel REY

**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories  
d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE





Victime de son succès le 28 juin dernier, une nouvelle date est proposée sur le thème de l'accompagnement mental du nageur grâce aux briefings et débriefings.



## OBJECTIF DE LA FORMATION

Être capable d'optimiser ses briefings et débriefings pour mieux accompagner mentalement ses nageurs.



## MODALITÉS

- Volume horaire : 3 heures
- Formation en distanciel (ZOOM)
- **40 personnes maximum**
- Prérequis : ordinateur ou téléphone avec accès internet, un diplôme d'entraîneur est fortement recommandé pour maîtriser pleinement les concepts évoqués en formation
- Public bénéficiaire : tout public (licencié FFN, entraîneurs de clubs, élus dirigeants...)
- Modalité d'évaluation : auto évaluation de début et fin de formation



## PROGRAMME DE LA FORMATION

Questionner son modèle de briefing et débriefing ; comprendre la place du briefing / débriefing dans l'accompagnement mental du nageur ; quelle différence entre un briefing/débriefing de course et un briefing/débriefing de compétition ; trouver un modèle de briefing et de débriefing en fonction de l'âge du nageur ; intégrer l'objectif du nageur, ses moyens et ses ressources pour y parvenir ; La place de la relation et de la communication dans les briefings et débriefings.



## DATE ET LIEU DE LA FORMATION

### DATE

Mardi 20 octobre 2022 de 14h-17h  
Fin des inscriptions le 17/10/22

Formation ZOOM à distance



## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable de faire le lien entre briefing/ débriefing et l'accompagnement mental de ses nageurs
- Être capable de construire son propre processus de briefing/ débriefing en fonction de son contexte et de son environnement.



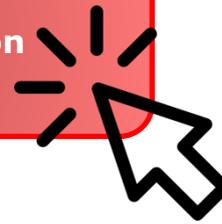
## INSCRIPTION

**Formation limitée à 40 places.**

**Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.**

**Lien d'inscription :** <https://forms.gle/5GEKVTu9hMpYndVC9>

**Je m'inscris à la formation**



## MÉTHODES MOBILISÉES

Cette formation vise l'optimisation de l'accompagnement mental du nageur au travers du briefing et du débriefing.

- Intelligence collective,
- Partage d'expérience,
- Intégration des apprentissages individuels

**INTERVENANTS :** Boris MARET et Jean-Lionel REY

**REMARQUES PREALABLES :** Avoir envie de s'investir et de nourrir le collectif



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr) pour que nous puissions étudier votre demande et définir des aménagements adaptés.

Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD

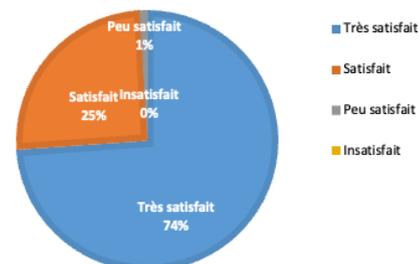
Mail : [frederique.crochard@ffnatation.fr](mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr)

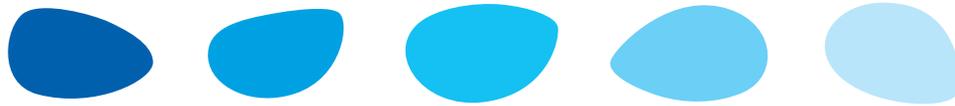
**TAUX DE SATISFACTION FORMATIONS INFAN**  
TAUX DE RETOUR D'ENQUÊTE : 86,05%  
(111 SUR 129)



## TAUX DE SATISFACTION

**Taux de satisfaction : 99%**





## € COÛT DE LA FORMATION

	Participants
<b>Frais pédagogiques</b>	<b>50€</b>

Paiement par virement bancaire exclusivement  
Joindre une copie de l'ordre de virement à [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)

### Relevé d'identité bancaire—INFAN

 <b>Crédit Industriel et Commercial</b>	
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>	
Identifiant national de compte bancaire - RIB	
Banque 30066	Guichet 10781
N° compte 00020383303	Clé 07
Devise EUR	
Domiciliation CIC PARIS JAURES	
Identifiant international de compte bancaire	
IBAN (International Bank Account Number)	
FR76	3006 6107 8100 0203 8330 307
BIC (Bank Identifier Code) CMCIFRPP	
Domiciliation CIC PARIS JAURES 125 AVENUE JEAN JAURES 75019 PARIS ☎ 01 53 35 43 87	Titulaire du compte (Account Owner) INFAN 104 RUE MARTRE CS 70052 92583 CLICHY CEDEX
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.	
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

### FINANCEMENTS :

Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Financement AFDAS pour les clubs ayant au moins 1 salarié.
- Prise en charge par le club
- Financement personnel



## CONTACTS

Référents pédagogiques : Boris MARET et Jean-Lionel REY, Mail : [borismaret@gmail.com](mailto:borismaret@gmail.com), Mail : [jl.rey@ffnatation.fr](mailto:jl.rey@ffnatation.fr)

Référente COVID : Valérie GICQUEL, Mail : [valerie.gicquel@ffnatation.fr](mailto:valerie.gicquel@ffnatation.fr), Tel : 01 70 48 45 14

Référente Handicap : Frédérique CROCHARD, Mail : [frederique.crochard@ffnatation.fr](mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr)

Référent administratif et technique de l'INFAN : Valentin MATHOU, Tel. : 01 70 48 45 51, Mail : [valentin.mathou@ffnatation.fr](mailto:valentin.mathou@ffnatation.fr)



## ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la session. Elle pourra être prise en compte pour la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets de la FFN.

Les formations proposées par l'INFAN et leurs débouchés :

- BF5 : Entraîneur, directeur sportif
- DESJEPS : Directeur de structure, Directeur de projet ou entraîneur et coordonnateur de système d'entraînement orienté vers la performance de haut niveau.
- Formation continue des entraîneurs (« mardi de la FFN », « RDV de la FFN », « Formation des entraîneurs du PPF toute disciplines, CAF... »)



## ÉTAPES A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION

1. Inscription à partir du lien sur ce document.
2. Paiement de la formation avec envoi de l'ordre de virement à [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr) (une simple capture d'écran suffit, préciser RV FFN BRIEFING+ NOM DU PARTICIPANT).
3. Réception d'un mail de confirmation de paiement lorsque l'ordre de virement a été envoyé à l'adresse ci-dessus.
4. Quelques jours avant la formation, réception d'une fiche de présentation de la formation, planning détaillé + le devis (si un devis a été demandé).
5. Jour J de la formation.
6. Quelques jours après la formation : réception de la facture ou facture acquittée + certificat de réalisation de la formation + contenus éventuels (si la formation a été intégralement suivie et à jour de son règlement).



## Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation

### Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

### Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

### Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

### Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

### Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPCO :

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;

La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

### Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et les frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

### Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

### Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

**INFAN - FFN**

Tel : 01.70.48.45.24

[www.ffnatation.fr/ffn](http://www.ffnatation.fr/ffn)

[infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)

**INFAN**

Adresse : Fédération Française de Natation, 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Email : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)

SIRET : 775 695 802 00063

Code APE : 93 12 Z

Déclaration d'activité : 11753454075

Site internet INFAN : <https://www.ffnatation.fr/offres-formation-infan>

Tel : 01 70 48 45 51